



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de révision : 09-mars-2020

Numéro de révision: 3

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit CORONADO MAXUM SOLID COLOUR SIDING STAIN OUTSIDE
WHITE
Code du produit B2000-002FR
Code produit Alternate HB4002
Classe de produit TEINTURE
Couleur Blanc
Utilisation recommandée TEINTURE
Restrictions d'utilisation Aucun renseignement disponible

Fabriqué pour
Complementary Coatings Corp.
360 Route 206
Flanders, NJ 07836
Téléphone: 1-866-708-9180
www.coronadopaint.ca

Distributeur
Benjamin Moore & Cie Limitée
8775, rue Keele
Concord ON L4K 2N1
Tél.: 1-800-361-5898
coronadopaint.ca

Numéro d'appel d'urgence

CANUTEC: 613-996-6666

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Ce produit chimique est considéré comme dangereux par le Règlement sur les produits dangereux (HPR: DORS / 2015-17)

| | |
|--|--------------|
| Mutagenicité sur les cellules germinales | Catégorie 1B |
| Toxicité pour la reproduction | Catégorie 1B |

Éléments d'étiquetage

Danger

Mentions de danger

Peut induire des anomalies génétiques

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus



Aspect liquide

Odeur peu ou pas d'odeur

Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/réceptacle dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Autres renseignements

Aucun renseignement disponible

3. COMPOSITION : RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

| Nom chimique | No. CAS | % en poids | Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD) | Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu) |
|--------------------|------------|-------------|---|---|
| Titanium dioxide | 13463-67-7 | 10 - 30% | - | - |
| Nepheline syenite | 37244-96-5 | 1 - 5% | - | - |
| Propylene glycol | 57-55-6 | 1 - 5% | - | - |
| Diatomaceous earth | 61790-53-2 | 1 - 5% | - | - |
| Zinc oxide | 1314-13-2 | 1 - 5% | - | - |
| Carbamic acid, | 10605-21-7 | 0.1 - 0.25% | - | - |

| | | | | |
|-------------------------------------|------------|-------------|---|---|
| 1H-benzimidazol-2-yl-, methyl ester | | | | |
| Sodium C14-C16 olefin sulfonate | 68439-57-6 | 0.1 - 0.25% | - | - |

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial

4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation.

Contact avec les yeux

Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés.

Inhalation

Mettre la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Ingestion

Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau, puis en boire abondamment par la suite. Consulter un médecin au besoin.

Symptômes et Effets les Plus Importants

Aucun connu.

Avis aux médecins

Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

Risques Spécifiques à la Substance Chimique

Les récipients fermés peuvent se rompre si exposés au feu ou à la chaleur extrême.

Sensibilité au choc

Non

Sensibilité à la décharge électrostatique

Non

Données sur l'inflammabilité

Point d'éclair (°F)

Non applicable

Point d'éclair (°C)

Non applicable

Méthode

Non applicable

Limites d'inflammation dans l'air

Limite inférieure d'inflammabilité Non applicable
Limite supérieure d'inflammabilité: Non applicable

NFPA Santé: 2 Inflammabilité : 0 Instabilité: 0 Spécial : Sans objet

Légende NFPA

0=Non dangereux
1=Faible
2=Modéré
3=Élevé
4=Sévère

Le classement assigné est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.

L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au www.nfpa.org.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

| | |
|--|---|
| Précautions personnelles | Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. |
| Autres informations | Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. |
| Précautions relatives à l'environnement | Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires. |
| Méthodes de nettoyage | Absorber du matériel absorbant inerte. Balayer vers le haut et peller dans les récipients appropriés pour la disposition. |

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

| | |
|-------------------------------|--|
| Manutention | Éviter le contact avec la peau, les yeux et le vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, jet de brume ou la poussière en débris. En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié. |
| Entreposage | Garder les récipients étroitement fermés. Garder hors de la portée des enfants. |
| Matières incompatibles | Aucun renseignement disponible |

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

| Nom chimique | ACGIH TLV | Alberta | Colombie-Britannique | Ontario | Québec |
|--------------------|--|--|--|---|--|
| Titanium dioxide | TWA: 10 mg/m ³ | 10 mg/m ³ - TWA | 10 mg/m ³ - TWA 3 mg/m ³ - TWA | 10 mg/m ³ - TWA | 10 mg/m ³ - TWAEV |
| Nepheline syenite | N/E | N/E | N/E | 10 mg/m ³ - TWA | N/E |
| Propylene glycol | N/E | N/E | N/E | 10 mg/m ³ - TWA 50 ppm - TWA 155 mg/m ³ - TWA | N/E |
| Diatomaceous earth | N/E | N/E | 4 mg/m ³ - TWA 1.5 mg/m ³ - TWA | N/E | 6 mg/m ³ - TWAEV |
| Zinc oxide | STEL: 10 mg/m ³ respirable particulate matter TWA: 2 mg/m ³ respirable particulate matter | 2 mg/m ³ - TWA 10 mg/m ³ - STEL | 2 mg/m ³ - TWA 10 mg/m ³ - STEL | 2 mg/m ³ - TWA 10 mg/m ³ - STEL | 10 mg/m ³ - TWAEV 5 mg/m ³ - TWAEV 10 mg/m ³ - STEV |

Légende

ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists
 Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta
 Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique
 Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario
 Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec
 N/E - Non établi

Mesures techniques

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage**
- Protection de la peau**
- Protection respiratoire**

Lunettes de sécurité avec protections latérales.
 Gants protecteurs et habillement imperméable.
 N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Dans une application dépassant les limites d'exposition admissibles, porter un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH sélectionné par un technicien qualifié en fonction des conditions de travail particulières. Pour vaporiser le produit ou l'appliquer en lieu confiné, porter un appareil respiratoire recommandé pour la pulvérisation de peinture ou pour la protection contre les vapeurs organiques conforme aux normes NIOSH.

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
 Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver à fond après manipulation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|---------------------------------------|--------------------------------|
| Aspect | liquide |
| Odeur | peu ou pas d'odeur |
| Seuil de perception de l'odeur | Aucun renseignement disponible |
| Densité (lbs/gal) | 10.9 - 11.0 |
| Densité | 1.30 - 1.32 |
| pH | Aucun renseignement disponible |
| Viscosité (cps) | Aucun renseignement disponible |
| Solubilité(s) | Aucun renseignement disponible |
| Solubilité dans l'eau | Aucun renseignement disponible |
| Taux d'évaporation | Aucun renseignement disponible |
| Pression de vapeur | Aucun renseignement disponible |

| | |
|--|--------------------------------|
| Densité de vapeur | Aucun renseignement disponible |
| % solides en masse | 45 - 55 |
| % solides en volume | 25 - 35 |
| % volatiles en masse | 45 - 55 |
| % volatiles en volume | 65 - 75 |
| Teneur limite réglementaire en COV (g/l) | <250 |
| Point d'ébullition (°F) | 212 |
| Point d'ébullition (°C) | 100 |
| Point de congélation (°F) | 32 |
| Point de congélation (°C) | 0 |
| Point d'éclair (°F) | Non applicable |
| Point d'éclair (°C) | Non applicable |
| Méthode | Non applicable |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Non applicable |
| Limite supérieure d'inflammabilité: | Non applicable |
| Limite inférieure d'inflammabilité | Non applicable |
| Temp d'autoignition (°F) | Aucun renseignement disponible |
| Temp d'autoignition (°C) | Aucun renseignement disponible |
| Température de décomposition (°F) | Aucun renseignement disponible |
| Température de décomposition (°C) | Aucun renseignement disponible |
| Coefficient de partage | Aucun renseignement disponible |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|-------------------------------------|--|
| Réactivité | Sans objet |
| Stabilité chimique | Stable dans des conditions normales. |
| Conditions à éviter | Prévenir de la congélation. |
| Matières incompatibles | Pas de matières à signaler spécialement. |
| Produits de décomposition dangereux | Aucun dans des conditions d'emploi normales. |
| Risques de réactions dangereuses | Aucun dans des conditions d'emploi normales. |

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

Informations sur les voies d'exposition probables

Voies majeures d'exposition Contact avec les yeux ou la peau et inhalation.

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit Aucun renseignement disponible

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucun renseignement disponible

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Contact avec les yeux

Contact avec la peau

Inhalation

Ingestion

Sensibilisation

Effets neurologiques

Effets mutagènes

Effets sur la reproduction

Effets sur le développement

Effets sur les organes cibles

STOT - exposition unique

STOT - exposition répétée

Autres effets nocifs

Risque d'aspiration

Peut causer une légère irritation

La substance peut causer une légère irritation de la peau. Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et causer une irritation.

Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Une ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée.

Aucun renseignement disponible.

Aucun renseignement disponible.

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Aucun renseignement disponible.

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

ETAmél (orale)

18187 mg/kg

ETAmél (cutané)

657395 mg/kg

Renseignements sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50 par voie cutanée | CL50 par inhalation |
|---|--|---|---------------------|
| Titanium dioxide 13463-67-7 | > 10000 mg/kg (Rat) | - | - |
| Propylene glycol 57-55-6 | = 20 g/kg (Rat) | = 20800 mg/kg (Rabbit) | - |
| Zinc oxide 1314-13-2 | > 5000 mg/kg (Rat) | - | - |
| Carbamic acid, 1H-benzimidazol-2-yl-, methyl ester 10605-21-7 | > 5050 mg/kg (Rat) = 6400 mg/kg (Rat) | > 10000 mg/kg (Rabbit) = 2 g/kg (Rat) = 8500 mg/kg (Rabbit) | - |
| Sodium C14-C16 olefin sulfonate 68439-57-6 | = 2220 mg/kg (Rat) | > 740 mg/kg (Rabbit) | - |

Toxicité chronique

Cancérogénicité

L'information ci-dessous indique si chaque agence a énuméré n'importe quel ingrédient comme carcinogène :

| Nom chimique | CIRC | NTP |
|------------------|--------------------------------|-----|
| Titanium dioxide | 2B - Possible Human Carcinogen | |

• Même si le CIRC considère le dioxyde de titane comme étant potentiellement cancérigène pour l'être humain, la conclusion de son sommaire se lit comme suit : " On pense que l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de titane est lié à d'autres matières, comme c'est le cas pour la peinture, n'entraîne pas d'exposition importante au dioxyde de titane. "

Légende

CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer
NTP : National Toxicity Program
OSHA : Occupational Safety & Health Administration

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

Renseignements sur le produit

Toxicité aiguë aux poissons

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Aucun renseignement disponible

Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

Mobilité dans des milieux environnementaux

Aucun renseignement disponible.

Ozone

Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les composants

Toxicité aiguë aux poissons

Titanium dioxide

LC50: > 1000 mg/L (Tête-de-boule - 96 hr.)

Propylene glycol

LC50: 710 mg/L (Tête-de-boule - 96 hr.)

Carbamic acid, 1H-benzimidazol-2-yl-, methyl ester

LC50: 1.5 mg/L (Truite arc-en-ciel - 96 hr.)

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Propylene glycol

CE50 (- UVA): > 10000 mg/L (Daphnia magna - 24 hr.)

Carbamic acid, 1H-benzimidazol-2-yl-, methyl ester

LC50: 0.22 mg/L (water flea - 48 hr.)

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination des déchets dangereux

L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Comme les exigences varient selon la localité, consulter le Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement pour connaître les moyens d'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD Non réglementé

ICAO Non réglementé

IMDG / OMI Non réglementé

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA : États-Unis

Oui -Tous les composants sont énumérés ou exclus.

LIS : Canada

Oui -Tous les composants sont énumérés ou exclus.

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

INRP - Sections 1-4

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP :

Aucun

INRP - Section 5

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP :

Aucun

SIMDUT État réglementaire

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (RPD) et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements requis par le RPD

16. AUTRES INFORMATIONS

HMIS - Santé: 2* Inflammabilité : 0 Réactivité: 0 EPI : -

Légende HMIS

0 = Danger minimal

1 = Danger faible

2 = Danger modéré

3 = Danger sérieux

4 = Danger sévère

* = Danger chronique

X = Défini par l'utilisateur

Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.

Avertissement : Le classement HMIS® est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimes et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMIS® sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, le fabricant a choisi de les indiquer. Le classement HMIS® doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMIS® mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMIS® est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMIS® peut être obtenu exclusivement de J.J. Keller au 800 327-6868.

AVERTISSEMENT! Le raclage, le sablage ou l'enlèvement des vieilles couches de peinture peuvent entraîner le dégagement de poussières de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. UNE EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE PLOMB PEUT CAUSER DES MALADIES GRAVES OU DES DOMMAGES AU CERVEAU, NOTAMMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DOIVENT AUSSI ÉVITER TOUTE EXPOSITION. Réduire le risque d'exposition en portant un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH. Nettoyer à fond à l'aide d'un aspirateur HEPA et une vadrouille humide. Avant de commencer un travail d'enlèvement de peinture, prière de consulter le site de Santé Canada à

http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/contaminants/lead-plomb/asked_questions-questions_posees-fra.php pour connaître les moyens de protection pour soi-même et sa famille.

Préparée par Service de la gestion responsable des produits
Benjamin Moore & Cie
101 Paragon Drive
Montvale, NJ 07645
800-225-5554

Date de révision : 09-mars-2020
Justification de la révision Non disponible

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans le présent document sont présentées de bonne foi et sont considérées comme exactes à la date indiquée ci-dessus. Cette information est fournie sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs devraient utiliser cette information uniquement à la suite de l'utilisation de ces matériaux et de la sécurité et de la santé des employés. Toute utilisation de ces données et informations doit être déterminée par les lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables.

Fin de la fiche signalétique